TRAFFIC INJURY RESEARCH FOUNDATION

SONDAGE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2010

LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE AU CANADA

RÉSULTATS RÉGIONAUX

TIRF

The knowledge source for safe driving

FONDATION DE RECHERCHES SUR LES BLESSURES DE LA ROUTE

La mission de la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRBR) consiste à réduire les décès et les blessures causés par les collisions routières. la FRBR est un institut de sécurité routière national, indépendant et philanthropique. depuis sa mise sur pied en 1964, la FRBR s'est fait reconnaître à l'échelle internationale pour ses réalisations dans une gamme de domaines liés à la recherche des causes des collisions routières et à l'établissement de programmes et de politiques qui visent à les traiter de façon efficace.

À propos du sondage. Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 1 201 Canadiens ont répondu au questionnaire en septembre et en octobre 2010. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 2,9 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la deuxième fois, une partie des répondants ont été joints au téléphone (401 en 2010; 600 en 2009) et d'autres en ligne (800 en 2010; 600 en 2009) dans le cadre d'un processus de transition graduelle vers un sondage réalisé entièrement par voie électronique.

Auteurs
Ward G.M. Vanlaar
Robyn D. Robertson

Fondation de recherches sur les blessures de la route
171, rue nepean, bureau 200
ottawa (ontario) K2P 0B4
Téléphone : 613-238-5235
Télécopieur : 613-238-5292

Courriel: tirf@tirf.ca
Site web: www.tirf.ca

Décembre 2010
Fondation de recherches sur les blessures de la route
Tous droits réservés © 2010
ISBN: 978-1-926857-15-2

SOUTIEN FINANCIER ASSURÉ PAR :

PRINCIPAUX PARRAINS :

Transport Canada Transports Canada

Brewers Association of Canada L'Association des brasseurs du Canada

TABLES DES MATIÈRES

La conduite en état d'ivresse dans le Canada atlantique 1

La conduite en état d'ivresse au Québec 6

La conduite en état d'ivresse en Ontario 11

La conduite en état d'ivresse dans les Prairies 16

La conduite en état d'ivresse en Colombie-Britannique 21

LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE DANS LE CANADA ATLANTIQUE

La présente fiche d'information résume les résultats pour la région du Canada atlantique (Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard) du Sondage sur la sécurité routière de 2010 sur la conduite en état d'ivresse au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRBR) et parrainé par l'Association des brasseurs du Canada et Transports Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête réalisée par téléphone et en ligne auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux et nationaux sur la conduite en état d'ivresse au pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires.

Même si le Sondage est effectué depuis de nombreuses années, les résultats régionaux ne sont disponibles que depuis 2008. En outre, ils sont basés sur un échantillon moins important (241 au lieu de 1 201). Par conséquent, il importe de signaler qu'il est trop tôt pour faire des comparaisons robustes entre les résultats régionaux et nationaux. Il faudra pour cela davantage de données qui seront recueillies à cette fin au cours des années à venir.

Combien de Canadiens de la région de l'Atlantique meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur en état d'ivresse? En 2008, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 73 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur

Nombre de Canadiens décédés dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre dans la région de l'Atlantique

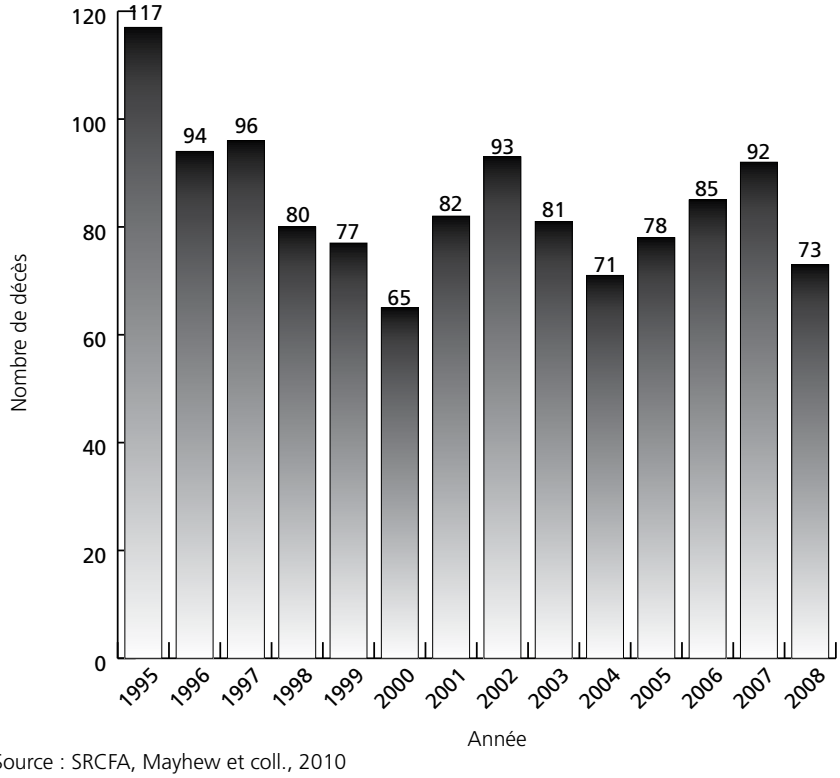

Source : SRCFA, Mayhew et coll., 2010

ivre dans la région de l'Atlantique, ce qui représente la première baisse de ces décès après la hausse constante enregistrée depuis 2004. Puisque ces données sont inférieures au résultat national (73 décès dans le Canada atlantique comparativement à 790 au Canada), le résultat régional est moins stable. Par conséquent, les tendances qui se dégagent des résultats nationaux ne sont pas nécessairement évidentes à partir de ces résultats régionaux. Par exemple, une tendance à la baisse commence à transparaître à l'échelle nationale (voir la fiche d'information pour l'ensemble du Canada), mais il est trop tôt pour savoir si cette diminution ponctuelle dans le Canada atlantique, de 92 en 2007 à 73 en 2008, marque aussi le début d'une tendance à la baisse. Il est conseillé de continuer à surveiller les résultats régionaux afin de vérifier s'ils suivent la tendance nationale ou s'ils s'en éloignent davantage.

Quel pourcentage des Canadiens de la région de l'Atlantique conduisent en état d'ivresse? En réponse à une question sur la conduite après consommation d'alcool au cours des 30 derniers jours, 11,1 % des Canadiens de l'Atlantique ont admis avoir eu ce comportement en 2010. Leur pourcentage était de 15,1 % en 2009 et de 8,7 % en 2008. Il convient toutefois de mentionner que seules des conclusions préliminaires peuvent être tirées de ces données à propos d'une tendance dans la région du Canada atlantique. Sans données additionnelles, il est trop tôt pour dire s'il se dégage véritablement une tendance à la hausse. Pour le moment, l'information limitée pourrait témoigner d'une augmentation du pourcentage de Canadiens de la région de l'Atlantique qui admettent avoir conduit après avoir consommé une quantité quelconque d'alcool comparativement aux premières données de 2008 — il convient de signaler que ces pourcentages comprennent la conduite après avoir consommé de faibles quantités d'alcool et avec un taux d'alcoolémie inférieur à la limite autorisée ou aux limites administratives. Bien que ces résultats aillent dans le même sens que les conclusions nationales, là encore, il faudra davantage de données pour confirmer la tendance.

Quel pourcentage des Canadiens de la région de l'Atlantique conduisent en état d'ivresse dans la région du Canada atlantique alors qu'ils croient avoir dépassé la limite légale? À la question de savoir s'ils ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite légale au cours des 12 derniers mois, 3,2 % des Canadiens de la région de l'Atlantique ont admis avoir eu ce comportement en 2010. Ce pourcentage était de 4,4 % en 2009 et de 4,2 % en 2008. Il se compare à 5,5 % pour l'ensemble du Canada en 2010, 5,6 % en 2009 et 5,2 % en 2008. Il semble que cet indicateur se maintienne au dessous de la moyenne nationale dans la région du Canada atlantique.

Est-ce que les Canadiens de la région de l'Atlantique qui consomment de l'alcool envisagent d'autres solutions que de conduire eux-mêmes? On a demandé aux répondants s'ils envisagent de recourir à une autre solution que la conduite lorsqu'ils ont consommé de l'alcool. Les réponses possibles comprenaient : les transports publics, le taxi, demander à quelqu'un d'autre de conduire et attendre quelques heures pour dégriser. Seulement 6 % (comparativement à 14 % à l'échelle nationale) ont répondu avoir envisagé de prendre les transports publics, 20 % (par rapport à 19 % à l'échelle nationale) de prendre un taxi, 53 % (comparativement à 48 % à l'échelle nationale) ont demandé à quelqu'un de

conduire et 20 % (comparativement à 30 % à l'échelle nationale) ont répondu avoir attendu quelques heures. De toute évidence, les solutions de rechange semblent être efficaces pour la plupart des personnes qui consomment de l'alcool. Cette information pourrait être utile pour convaincre des consommateurs d'alcool occasionnels d'envisager également des solutions à la conduite.

Est-ce que les Canadiens de la région de l'Atlantique interviennent pour empêcher les conducteurs ayant trop bu de prendre le volant? On a demandé aux répondants s'ils avaient jamais demandé à une personne de ne pas conduire parce qu'ils croyaient qu'elle avait consommé trop d'alcool. Une majorité claire (72,6 %, comparativement à 66,7 % à l'échelle nationale) a affirmé l'avoir fait. Parmi ceux qui ne l'ont jamais fait, environ 77,9 % ont indiqué qu'ils ne s'étaient jamais trouvés dans une situation où quelqu'un était sur le point de conduire après avoir consommé de l'alcool. En d'autres mots, si l'on exclut les personnes qui ne se sont jamais trouvées dans ce genre de situation, le pourcentage de Canadiens de la région de l'Atlantique qui interviennent pour empêcher un potentiel cas de conduite en état d'ivresse était de 92,3 % (comparativement à 87 % à l'échelle nationale). On peut donc dire qu'il est maintenant la norme au Canada atlantique d'intervenir quand quelqu'un veut conduire après avoir consommé de l'alcool.

Combien de Canadiens de la région de l'Atlantique ont été passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé de l'alcool? Au cours du mois écoulé, 2,5 % des Canadiens de la région de l'Atlantique ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool à une occasion, et 2,6 % ont mentionné que la situation s'était produite à au moins deux reprises. Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmente substantiellement, surtout s'ils sont combinés à d'autres facteurs d'affaiblissement des facultés comme la fatigue et la somnolence. Il semble que la sensibilisation de ces passagers aux risques courus, ajoutée à la connaissance qu'une majorité de Canadiens de la région de l'Atlantique interviennent pour empêcher la conduite en état d'ivresse, pourrait aider à faire diminuer le nombre de personnes qui acceptent d'accompagner, comme passagers, un conducteur qui a consommé de l'alcool.

Combien de Canadiens de la région de l'Atlantique sont touchés par la conduite en état d'ivresse? Plus du cinquième (22,1 %) des Canadiens de la région de l'Atlantique connaît un membre de la famille ou un ami proche qui a été victime d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse qu'ils n'ont pas eux-mêmes causée. La conduite en état d'ivresse a des répercussions considérables sur la vie des Canadiens de la région de l'Atlantique, que ce soit des blessures graves, la hausse des coûts des soins de santé ou la perte de membres de la famille ou d'amis.

Dans la région de l'Atlantique, on estime à 15,2 % le pourcentage de Canadiens qui connaissent un membre de la famille ou un ami qui a conduit en état d'ivresse et qui a causé une collision dont il était responsable. Il convient de signaler que la question posée aux Canadiens de la région de l'Atlantique

portait uniquement sur un membre de la famille ou un ami proche, de sorte que le résultat constitue vraisemblablement une sous-estimation du problème.

Où se situe la question de la conduite en état d'ivresse dans l'ordre des priorités publiques dans la région de l'Atlantique? Les Canadiens de la région de l'Atlantique sont davantage préoccupés par la conduite en état d'ivresse que par tout autre problème social : 82,1 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par cette question. Le second problème qui les préoccupe le plus est le prix de l'essence (70,6 %), suivi de la sécurité routière (69,5 %). Le sujet qui les préoccupe le moins est celui de la sécurité aérienne (31,6 %), à peu près comme l'année dernière (39,7 %).

Est-ce que la conduite en état d'ivresse est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens de la région de l'Atlantique? Sur l'ensemble des problèmes de sécurité routière, la conduite en état d'ivresse a été cotée comme un problème très grave ou extrêmement grave par 87 % des Canadiens de la région de l'Atlantique (comparativement à 84,4 % à l'échelle nationale). Bien que ces Canadiens continuent de manifester une grande inquiétude à propos de cette question, pour la première fois, cette année, la conduite en état d'ivresse ne figure plus en tête de liste. Le principal sujet de préoccupation de la plupart des Canadiens de la région de l'Atlantique en 2010 est l'envoi de messages textes au volant que 91,3 % ont coté comme un problème très grave ou extrêmement grave (comparativement à 91,3 % à l'échelle nationale). Fait intéressant, un récent sondage de l'Association canadienne des automobilistes (CAA) a aussi montré que l'envoi de messages textes au volant est passé au sommet des préoccupations des Canadiens en matière de sécurité routière.

Degré de soutien à différentes mesures. Les Canadiens de la région de l'Atlantique manifestent un appui solide aux diverses mesures visant à repérer les conducteurs ivres et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 84,8 % des Canadiens de la région de l'Atlantique sont d'accord ou tout à

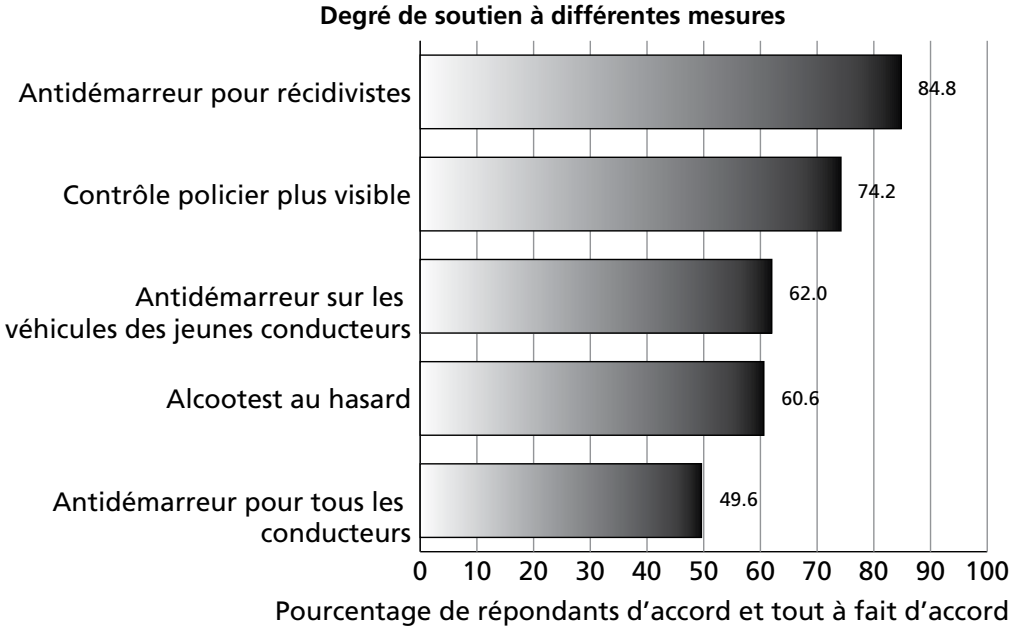

fait d'accord pour que l'usage d'antidémarreurs soit obligatoire pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies (le même degré de soutien qu'à l'échelle nationale). Ces Canadiens ont aussi noté leur appui aux autres mesures de la façon suivante : 74,2 % (68,3 % à l'échelle nationale) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre la conduite en état d'ivresse; 62,0 % (59,1 % à l'échelle nationale) pensent que les antidémarreurs devraient être obligatoires pour les jeunes conducteurs; 60,6 % (64,5 % à l'échelle nationale) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que les policiers soient autorisés à faire des tests d'alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs en état d'ivresse; et 49,6 % (47,3 % à l'échelle nationale) pensent que les antidémarreurs devraient être obligatoires pour tous les conducteurs.

Bien que le public appuie davantage l'installation obligatoire d'antidémarreurs pour les conducteurs déclarés coupables de conduite en état d'ivresse et pour les jeunes conducteurs que pour tous les conducteurs, près de 50 % des Canadiens de la région de l'Atlantique pensent tout de même que ces dispositifs devraient être obligatoires pour tous les conducteurs. Cette tendance pourrait témoigner d'une sensibilisation croissante aux avantages que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans bien des secteurs de compétence, les antidémarreurs sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série des véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts sont déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.

À propos du sondage. Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 241 Canadiens de la région de l'Atlantique ont répondu au questionnaire en septembre et en octobre 2010. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la deuxième fois, une partie des répondants ont été joints au téléphone et d'autres en ligne dans le cadre d'un processus de transition graduelle vers un sondage réalisé entièrement par voie électronique.

LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE AU QUÉBEC

La présente fiche d'information résume les résultats provinciaux pour le Québec du Sondage sur la sécurité routière de 2010 sur la conduite en état d'ivresse au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRBR) et parrainé par l'Association des brasseurs du Canada et Transports Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête, réalisée par téléphone et en ligne, auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux et nationaux sur la conduite en état d'ivresse au pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires.

Même si le Sondage est effectué depuis de nombreuses années, les résultats régionaux ne sont disponibles que depuis 2008. En outre, ils sont basés sur un échantillon moins important (239 au lieu de 1 201). Par conséquent, il importe de signaler qu'il est trop tôt pour faire des comparaisons robustes entre les résultats régionaux et nationaux. Il faudra pour cela davantage de données qui seront recueillies à cette fin au cours des années à venir.

Combien de Canadiens meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur en état d'ivresse au Québec? En 2008, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 130 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre au Québec. Il était mentionné, dans la fiche de l'année dernière, que les données de 2006 et 2007 étaient des extrêmes (en 2006, le total était extrêmement élevé et en 2007, il était extrêmement faible) pouvant être attribués

Nombre de Canadiens décédés dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre dans la région du Québec

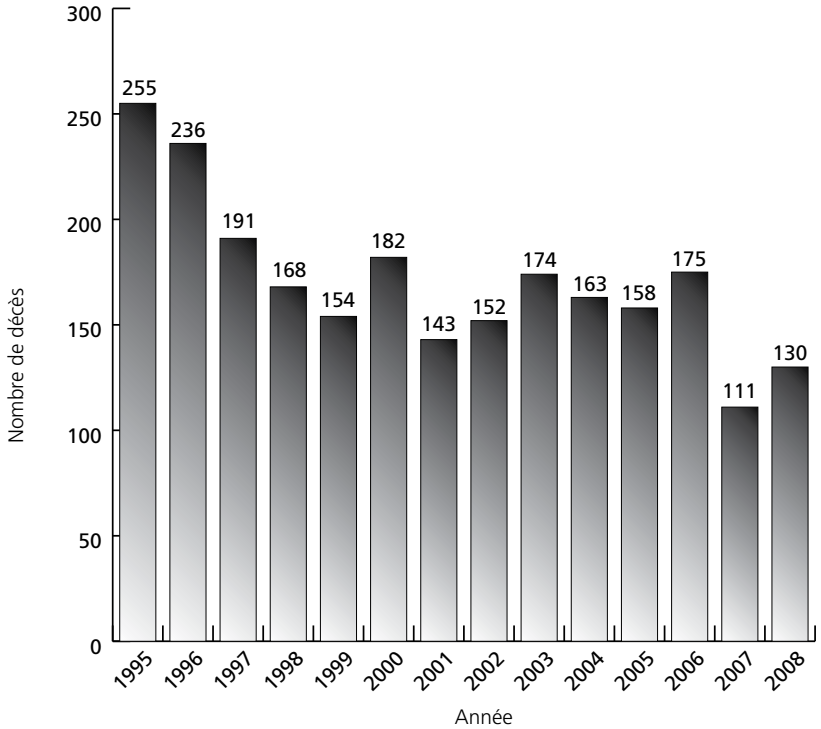

Source : SRCFA, Mayhew et coll., 2010

à des fluctuations aléatoires. Les attentes, pour le résultat de 2008, se situaient donc à mi chemin. Ainsi, cette hypothèse peut être confirmée. Autrement dit, la tendance à la baisse amorcée en 2003 semble se poursuivre. Il est conseillé de continuer à surveiller les résultats régionaux afin de vérifier s'ils suivent la tendance nationale ou s'ils s'en éloignent davantage.

Quel pourcentage des Canadiens conduisent après avoir consommé de l'alcool au Québec? En réponse à une question sur la conduite après avoir consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours, 30 % ont admis l'avoir fait en 2010. Le pourcentage était de 21,9 % en 2009 et de 24,9 % en 2008. Il convient de mentionner que seules des conclusions préliminaires peuvent être tirées à partir de ces données. Sans données additionnelles, il est trop tôt pour dire s'il se dégage véritablement une tendance à la hausse. Pour le moment, l'information limitée porte à croire qu'il pourrait y avoir eu une augmentation du pourcentage de Canadiens du Québec qui admettent avoir conduit après avoir consommé une quantité quelconque d'alcool comparativement aux premières données de 2008 — il convient de signaler que ces pourcentages comprennent la conduite après avoir consommé de faibles quantités d'alcool et avec un taux d'alcoolémie inférieur à la limite autorisée ou aux limites administratives. Bien que ces résultats aillent dans le même sens que les conclusions nationales, là encore, il faudra davantage de données pour confirmer la tendance.

Quel pourcentage des Canadiens conduisent en état d'ivresse au Québec alors qu'ils croient avoir dépassé la limite légale? À la question de savoir s'ils ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite légale au cours des 12 derniers mois, 7,1 % des Canadiens du Québec ont admis avoir eu ce comportement en 2010. Ce pourcentage était de 6,1 % en 2009 et de 7,5 % en 2008. Il se compare à 5,5 % pour l'ensemble du Canada en 2010, 5.6 % en 2009 et 5,2 % en 2008. Il semble que cet indicateur soit supérieur à la moyenne nationale.

Est-ce que les Canadiens du Québec qui consomment de l'alcool envisagent d'autres solutions que de conduire eux-mêmes? On a demandé aux répondants s'ils envisagent de recourir à une autre solution que la conduite lorsqu'ils ont consommé de l'alcool. Les réponses possibles comprenaient : les transports publics, le taxi, demander à quelqu'un d'autre de conduire et attendre quelques heures pour dégriser. Environ 13,7 % (comparativement à 14 % à l'échelle nationale) ont répondu avoir envisagé de prendre les transports publics, 15,7 % (par rapport à 19 % à l'échelle nationale) de prendre un taxi, 48,4 % (comparativement à 48 % à l'échelle nationale) ont demandé à quelqu'un de conduire et 37,7 % (comparativement à 30 % à l'échelle nationale) ont répondu avoir attendu quelques heures. De toute évidence, les solutions de rechange semblent être efficaces pour la plupart des personnes qui consomment de l'alcool. Cette information pourrait être utile pour convaincre des consommateurs d'alcool occasionnels d'envisager également des solutions à la conduite.

Est-ce que les Canadiens du Québec interviennent pour empêcher les conducteurs ayant trop bu de prendre le volant? On a demandé aux répondants s'ils avaient jamais demandé à une personne de ne

pas conduire parce qu'ils croyaient qu'elle avait consommé trop d'alcool. Une majorité claire (64 %, comparativement à 66,7 % à l'échelle nationale) a affirmé l'avoir fait. Parmi ceux qui ne l'ont jamais fait, environ 74,4 % ont indiqué qu'ils ne s'étaient jamais trouvés dans une situation où quelqu'un était sur le point de conduire après avoir consommé de l'alcool. En d'autres mots, si l'on exclut les personnes qui ne se sont jamais trouvées dans ce genre de situation, le pourcentage de Canadiens du Québec qui interviennent pour empêcher un potentiel cas de conduite en état d'ivresse était de 87,4 % (comparativement à 87 % à l'échelle nationale). On peut donc dire qu'il est maintenant la norme au Québec d'intervenir quand quelqu'un veut conduire après avoir consommé de l'alcool.

Combien de Canadiens du Québec ont été passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé de l'alcool? Au cours du mois écoulé, 2,1 % des Canadiens du Québec ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool à une occasion, et 6,4 % ont mentionné que la situation s'était produite à au moins deux reprises. Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie (TA) est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmentent substantiellement, surtout s'ils sont combinés à d'autres facteurs d'affaiblissement des facultés comme la fatigue et la somnolence. Il semble que la sensibilisation de ces passagers aux risques courus, ajoutée à la connaissance qu'une majorité de Canadiens du Québec interviennent pour empêcher la conduite en état d'ivresse, pourrait aider à faire diminuer le nombre de personnes qui acceptent d'accompagner, comme passagers, un conducteur qui a consommé de l'alcool.

Combien de Canadiens du Québec sont touchés par la conduite en état d'ivresse? Environ 15 % (14,9 %) des Canadiens du Québec connaissent un membre de la famille ou un ami proche qui a été victime d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse qu'ils n'ont pas eux-mêmes causée. La conduite en état d'ivresse a des répercussions considérables sur la vie des Canadiens du Québec, que ce soit des blessures graves, la hausse des coûts des soins de santé ou la perte de membres de la famille ou d'amis.

Dans la région du Québec, on estime à 11,6 % le pourcentage de Canadiens qui connaissent un membre de la famille ou un ami qui a conduit en état d'ivresse et qui a causé une collision dont il était responsable. Il convient de signaler que la question posée aux Canadiens du Québec portait uniquement sur un membre de la famille ou un ami proche, de sorte que le résultat constitue vraisemblablement une sous-estimation du problème.

Où se situe la question de la conduite en état d'ivresse dans l'ordre des priorités publiques au Québec? De nombreux Canadiens du Québec sont préoccupés par la conduite en état d'ivresse : 74,1 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par cette question. Le Québec est la seule région où la question de la conduite en état d'ivresse ne se situe pas au premier rang, mais au second. Fait à noter, la sécurité routière vient en premier (76,9 %). Étant donné que l'écart entre la conduite en état d'ivresse et la sécurité routière n'est pas grand, ce qui importe, c'est que de nombreux Canadiens du Québec sont très préoccupés

par la question de la conduite en état d'ivresse. Le sujet qui les préoccupe le moins est la sécurité aérienne (45,5 %), comme l'année dernière (41,4 %).

Est-ce que la conduite en état d'ivresse est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens du Québec? Sur l'ensemble des problèmes de sécurité routière, la conduite en état d'ivresse a été cotée comme un problème très grave ou extrêmement grave par 89,6 % des Canadiens du Québec (comparativement à 84,4 % à l'échelle nationale). De plus, dans cette région, 90,9 % des Canadiens affirment que les jeunes conducteurs ivres constituent un problème grave ou extrêmement grave. Il est évident que cette question continue de susciter de très grandes préoccupations chez les Canadiens du Québec. Néanmoins, pour la première fois, cette année, la conduite en état d'ivresse ne figure plus en tête de liste. Le principal sujet de préoccupation de la plupart des Canadiens du Québec en 2010 est l'envoi de messages textes au volant que 91,7 % ont coté comme un problème très grave ou extrêmement grave (comparativement à 91,3 % à l'échelle nationale). Fait intéressant, un récent sondage de l'Association canadienne des automobilistes (CAA) a aussi montré que l'envoi de messages textes au volant est passé au sommet des préoccupations des Canadiens en matière de sécurité routière.

Degré de soutien à différentes mesures. Les Canadiens du Québec manifestent un appui solide aux diverses mesures visant à repérer les conducteurs ivres et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 87,5 % sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que l'usage d'antidémarreurs soit obligatoire pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies (comparativement à 84,8 % à l'échelle nationale). Ces Canadiens ont aussi noté leur appui aux autres mesures de la façon suivante : 73,1 % (68,3 % à l'échelle nationale) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre la conduite en état d'ivresse; 66,8 % (64,5 % à l'échelle nationale) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que les policiers soient autorisés à faire des

Degré de soutien à différentes mesures

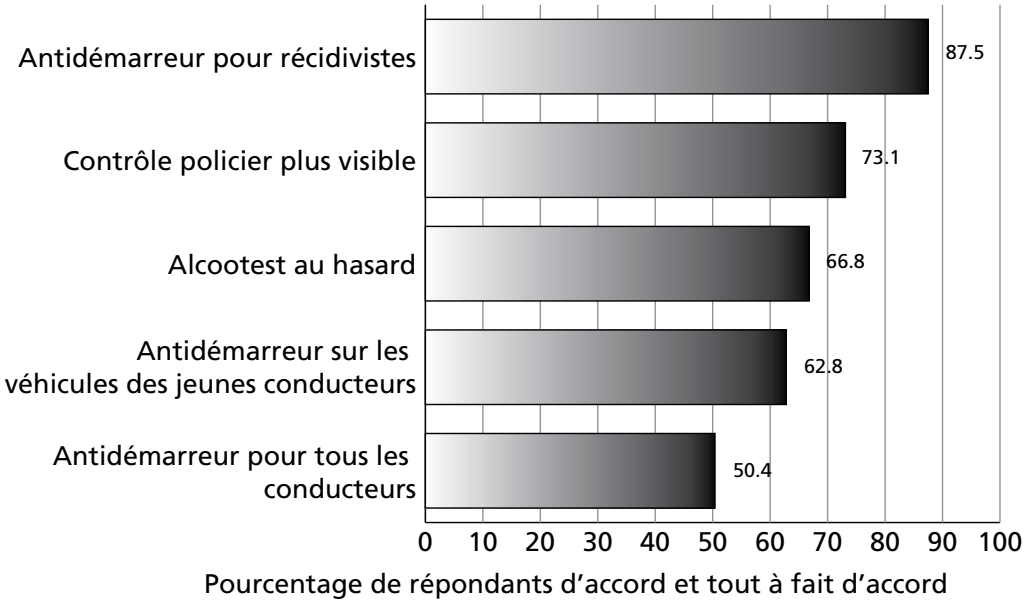

tests d'alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs en état d'ivresse; 62,8 % (59,1 % à l'échelle nationale) pensent que les antidémarreurs devraient être obligatoires pour les jeunes conducteurs; et 50,4 % (47,3 % à l'échelle nationale) pensent que les antidémarreurs devraient être obligatoires pour tous les conducteurs.

Bien que le public appuie davantage l'installation obligatoire d'antidémarreurs pour les conducteurs déclarés coupables de conduite en état d'ivresse et pour les jeunes conducteurs que pour tous les conducteurs, près de 50 % des Canadiens du Québec pensent tout de même que ces dispositifs devraient être obligatoires pour tous les conducteurs. Cette tendance pourrait témoigner d'une sensibilisation croissante aux avantages que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans bien des secteurs de compétence, les antidémarreurs sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série des véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts sont déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.

À propos du sondage. Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 239 Canadiens du Québec ont répondu au questionnaire en septembre et en octobre 2010. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la deuxième fois, une partie des répondants ont été joints au téléphone et d'autres en ligne dans le cadre d'un processus de transition graduelle vers un sondage réalisé entièrement par voie électronique.

LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE EN ONTARIO

La présente fiche d'information résume les résultats provinciaux pour l'Ontario du Sondage sur la sécurité routière de 2010 sur la conduite en état d'ivresse au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRBR) et parrainé par l'Association des brasseurs du Canada et Transports Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête, réalisée par téléphone et en ligne, auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux et nationaux sur la conduite en état d'ivresse au pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires.

Même si le Sondage est effectué depuis de nombreuses années, les résultats régionaux ne sont disponibles que depuis 2008. En outre, ils sont basés sur un échantillon moins important (240 au lieu de 1 201). Par conséquent, il importe de signaler qu'il est trop tôt pour faire des comparaisons robustes entre les résultats régionaux et nationaux. Il faudra pour cela davantage de données qui seront recueillies à cette fin au cours des années à venir.

Combien de Canadiens meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur en état d'ivresse en Ontario? En 2008, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 183 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre en Ontario, ce qui est le plus faible résultat depuis 1995. Puisque ces données sont inférieures au résultat national (183 décès en Ontario comparativement à 790 au Canada), le résultat régional est moins stable. Par conséquent, les

Nombre de Canadiens décédés dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre en Ontario

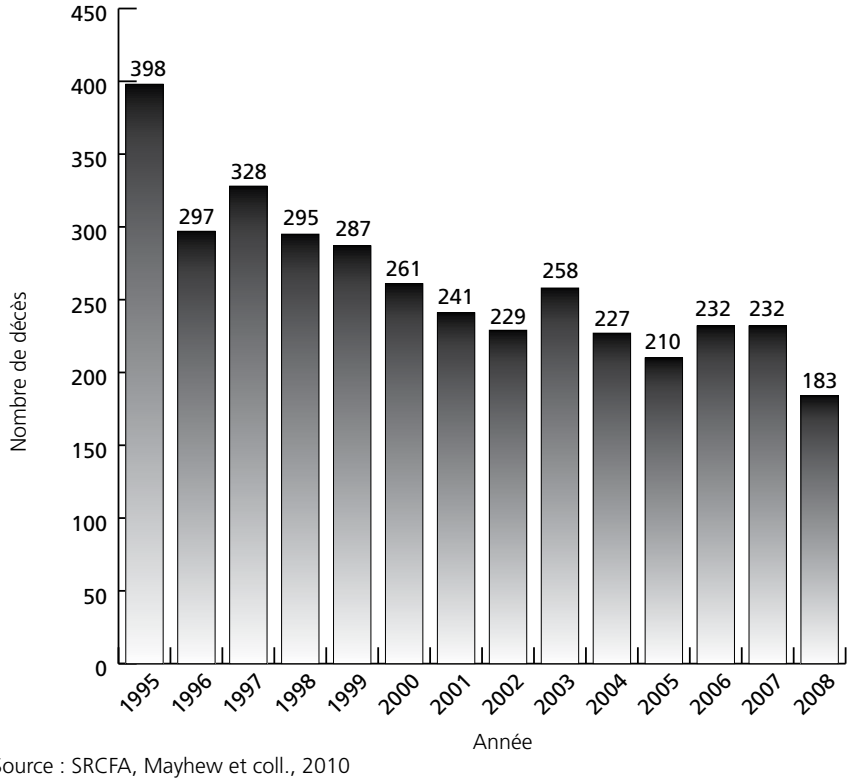

Source : SRCFA, Mayhew et coll., 2010

tendances qui se dégagent des résultats nationaux ne sont pas nécessairement évidentes à partir de ces résultats régionaux. Par exemple, une tendance à la baisse commence à transparaître à l'échelle nationale (voir la fiche d'information pour l'ensemble du Canada). Même si le total de 2008 pour l'Ontario peut être indicateur d'une baisse continue après deux années de stagnation, en 2006 et 2007, il est encore trop tôt pour savoir si cette récente diminution, de 232 en 2007 à 183 en 2008, marque aussi le début d'une tendance à la baisse en Ontario. Il est conseillé de continuer à surveiller les résultats régionaux afin de vérifier s'ils suivront la tendance nationale ou s'ils s'en éloigneront davantage.

Quel pourcentage des Canadiens conduisent en état d'ivresse en Ontario? En réponse à une question sur la conduite après avoir consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours, 23,9 % des Canadiens d'Ontario ont admis l'avoir fait en 2010. Le pourcentage était de 19 % en 2009 et de 17,5 % en 2008. Il convient de mentionner que seules des conclusions préliminaires peuvent être tirées de ces données à propos d'une tendance pour l'Ontario. Sans données additionnelles, il est trop tôt pour dire s'il se dégage véritablement une tendance à la hausse. Pour le moment, l'information limitée pourrait témoigner d'une augmentation du pourcentage de Canadiens de l'Ontario qui admettent avoir conduit après avoir consommé une quantité quelconque d'alcool comparativement aux premières données de 2008 — il convient de signaler que ces pourcentages comprennent la conduite après avoir consommé de faibles quantités d'alcool et avec un taux d'alcoolémie inférieur à la limite autorisée ou aux limites administratives. Bien que ces résultats aillent dans le même sens que les conclusions nationales, là encore, il faudra davantage de données pour confirmer la tendance.

Quel pourcentage des Canadiens conduisent en état d'ivresse en Ontario alors qu'ils croient avoir dépassé la limite légale? À la question de savoir s'ils ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite légale au cours des 12 derniers mois, 4,4 % des Canadiens de l'Ontario ont admis avoir eu ce comportement en 2010. Ce pourcentage était de 4,4 % en 2009 et de 3,9 % en 2008. Il se compare à 5,5 % pour l'ensemble du Canada en 2010, 5,6 % en 2009 et 5,2 % en 2008. Il semble que cet indicateur se maintienne au dessous de la moyenne nationale en Ontario.

Est-ce que les Canadiens de l'Ontario qui consomment de l'alcool envisagent d'autres solutions que de conduire eux-mêmes? On a demandé aux répondants s'ils envisagent de recourir à une autre solution que la conduite lorsqu'ils ont consommé de l'alcool. Les réponses possibles comprenaient : les transports publics, le taxi, demander à quelqu'un d'autre de conduire et attendre quelques heures pour dégriser. Environ 15,5 % (comparativement à 14 % à l'échelle nationale) ont répondu avoir envisagé de prendre les transports publics, 18 % (par rapport à 19 % à l'échelle nationale) de prendre un taxi, 42,3 % (comparativement à 48 % à l'échelle nationale) ont demandé à quelqu'un de conduire et 27,2 % (comparativement à 30 % à l'échelle nationale) ont répondu avoir attendu quelques heures. De toute évidence, les solutions de rechange semblent être efficaces pour la plupart des personnes qui consomment de l'alcool. Cette information pourrait être utile pour convaincre des consommateurs d'alcool occasionnels d'envisager également des solutions à la conduite.

Est-ce que les Canadiens de l'Ontario interviennent pour empêcher les conducteurs ayant trop bu de prendre le volant? On a demandé aux répondants s'ils avaient jamais demandé à une personne de ne pas conduire parce qu'ils croyaient qu'elle avait consommé trop d'alcool. Une majorité claire (65,3 %, comparativement à 66,7 % à l'échelle nationale) a affirmé l'avoir fait. Parmi ceux qui ne l'ont jamais fait, environ 67 % ont indiqué qu'ils ne s'étaient jamais trouvés dans une situation où quelqu'un était sur le point de conduire après avoir consommé de l'alcool. En d'autres mots, si l'on exclut les personnes qui ne se sont jamais trouvées dans ce genre de situation, le pourcentage de Canadiens de l'Ontario qui interviennent pour empêcher un potentiel cas de conduite en état d'ivresse était de 85 % (comparativement à 87 % à l'échelle nationale). On peut donc dire qu'il est maintenant la norme en Ontario d'intervenir quand quelqu'un veut conduire après avoir consommé de l'alcool.

Combien de Canadiens de l'Ontario ont été passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé de l'alcool? Au cours du mois écoulé, 7,3 % des Canadiens de l'Ontario ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool à une occasion, et 7,6 % ont mentionné que la situation s'était produite à au moins deux reprises. Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie (TA) est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmentent substantiellement, surtout s'ils sont combinés à d'autres facteurs d'affaiblissement des facultés comme la fatigue et la somnolence. Il semble que la sensibilisation de ces passagers aux risques courus, ajoutée à la connaissance qu'une majorité de Canadiens de l'Ontario interviennent pour empêcher la conduite en état d'ivresse, pourrait aider à faire diminuer le nombre de personnes qui acceptent d'accompagner, comme passagers, un conducteur qui a consommé de l'alcool.

Combien de Canadiens de l'Ontario sont touchés par la conduite en état d'ivresse? Près d'un cinquième (17,9 %) des Canadiens de l'Ontario connaissent un membre de la famille ou un ami proche qui a été victime d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse qu'ils n'ont pas eux-mêmes causée. La conduite en état d'ivresse a des répercussions considérables sur la vie des Canadiens de l'Ontario, que ce soit des blessures graves, la hausse des coûts des soins de santé ou la perte de membres de la famille ou d'amis.

On estime à 9,8 % le pourcentage de Canadiens de l'Ontario qui connaissent un membre de la famille ou un ami qui a conduit en état d'ivresse et qui a causé une collision dont il était responsable. Il convient de signaler que la question posée portait uniquement sur un membre de la famille ou un ami proche, de sorte que le résultat constitue vraisemblablement une sous-estimation du problème.

Où se situe la question de la conduite en état d'ivresse dans l'ordre des priorités publiques en Ontario? En Ontario, les Canadiens sont davantage préoccupés par le problème de la conduite en état d'ivresse que par tout autre problème social : 77,8 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par ce problème. Les autres problèmes qui les préoccupent le plus sont la sécurité routière (65,2

%) et la pollution (62,1 %). Le sujet qui les préoccupe le moins est celui de la sécurité aérienne (45,7 %), à peu près comme l'année dernière (36,1 %).

Est-ce que la conduite en état d'ivresse est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens de l'Ontario? Sur l'ensemble des problèmes de sécurité routière, la conduite en état d'ivresse a été cotée comme un problème très grave ou extrêmement grave par 81,8 % des Canadiens de l'Ontario (comparativement à 84,4 % à l'échelle nationale). De toute évidence, ces Canadiens continuent de se montrer grandement préoccupés par cette question. Néanmoins, pour la première fois, cette année, la conduite en état d'ivresse ne figure plus en tête de liste. Le principal sujet de préoccupation de la plupart des Canadiens de l'Ontario en 2010 est l'envoi de messages textes au volant que 90,7 % ont coté comme un problème très grave ou extrêmement grave (comparativement à 91,3 % à l'échelle nationale). De plus, 81,5 % des Canadiens de l'Ontario ont coté la distraction au volant comme un problème grave ou extrêmement grave. Fait intéressant, un récent sondage de l'Association canadienne des automobilistes (CAA) a aussi montré que l'envoi de messages textes au volant est passé au sommet des préoccupations des Canadiens en matière de sécurité routière.

Degré de soutien à différentes mesures. Les Canadiens de l'Ontario manifestent un appui solide aux diverses mesures visant à repérer les conducteurs ivres et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 86,1 % sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que l'usage d'antidémarreurs soit obligatoire pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies (comparativement à 84,8 % à l'échelle nationale). Les Canadiens de l'Ontario ont aussi noté leur appui aux autres mesures de la façon suivante : 65,5 % (68,3 % à l'échelle nationale) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre la conduite en état d'ivresse; 61,5 % (64,5 % à l'échelle nationale) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que les policiers soient autorisés à faire des tests d'alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs en état d'ivresse; 57,4 % (59,1 % à

Degré de soutien à différentes mesures

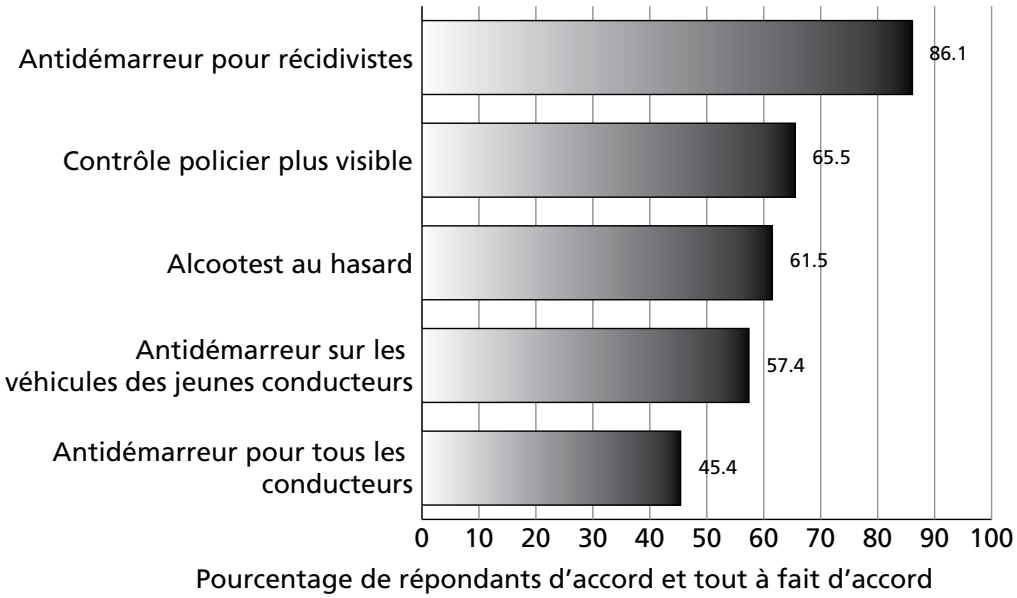

l'échelle nationale) pensent que les antidémarreurs devraient être obligatoires pour les jeunes conducteurs; et 45,4 % (47,3 % à l'échelle nationale) pensent que les antidémarreurs devraient être obligatoires pour tous les conducteurs.

Bien que le public appuie davantage l'installation obligatoire d'antidémarreurs pour les conducteurs déclarés coupables de conduite en état d'ivresse et pour les jeunes conducteurs que pour tous les conducteurs, plus de 40 % des Canadiens de l'Ontario pensent tout de même que ces dispositifs devraient être obligatoires pour tous les conducteurs. Cette tendance pourrait témoigner d'une sensibilisation croissante aux avantages que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans bien des secteurs de compétence, les antidémarreurs sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série des véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts sont déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.

À propos du sondage. Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 240 Canadiens de l'Ontario ont répondu au questionnaire en septembre et en octobre 2010. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la deuxième fois, une partie des répondants ont été joints au téléphone et d'autres en ligne dans le cadre d'un processus de transition graduelle vers un sondage réalisé entièrement par voie électronique.

LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE DANS LES PRAIRIES

La présente fiche d'information résume les résultats pour la région des Prairies (Alberta, Manitoba et Saskatchewan) du Sondage sur la sécurité routière de 2010 sur la conduite en état d'ivresse au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRBR) et parrainé par l'Association des brasseurs du Canada et Transports Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête, réalisée par téléphone et en ligne, auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux et nationaux sur la conduite en état d'ivresse au pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires.

Même si le Sondage est effectué depuis de nombreuses années, les résultats régionaux ne sont disponibles que depuis 2008. En outre, ils sont basés sur un échantillon moins important (241 au lieu de 1 201). Par conséquent, il importe de signaler qu'il est trop tôt pour faire des comparaisons robustes entre les résultats régionaux et nationaux. Il faudra pour cela davantage de données qui seront recueillies à cette fin au cours des années à venir.

Combien de Canadiens meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur en état d'ivresse dans les Prairies? En 2008, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 270 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre dans les Prairies, soit le même nombre qu'en 2007. Étant donné que ces données sont inférieures au résultat

Nombre de Canadiens décédés dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre dans les Prairies

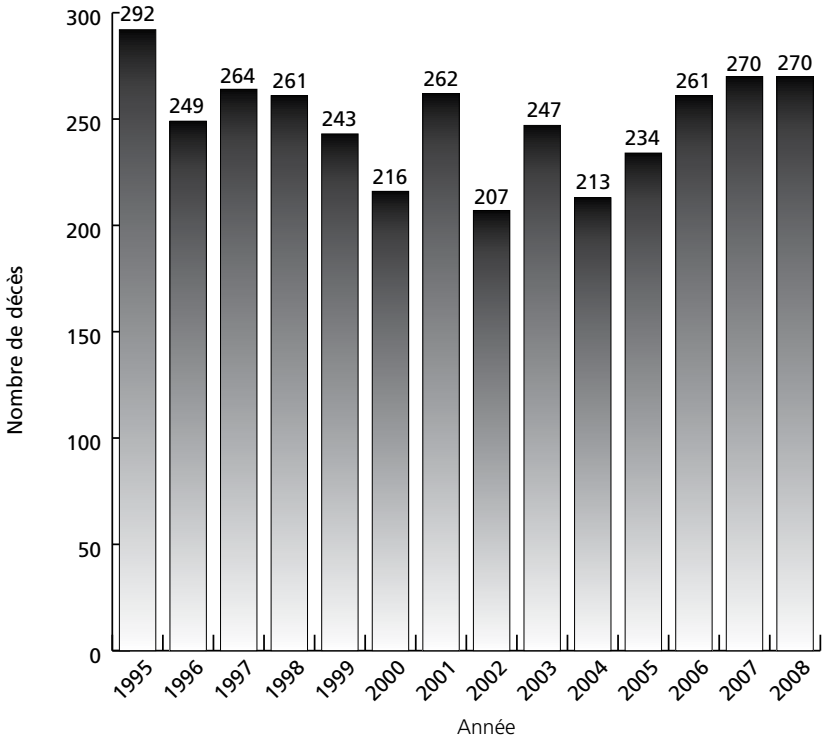

Source : SRCFA, Mayhew et coll., 2010

national (270 décès dans les Prairies comparativement à 790 au Canada), le résultat régional est moins stable. Par conséquent, les tendances qui se dégagent des résultats nationaux ne sont pas nécessairement évidentes à partir de ces résultats régionaux. Par exemple, une tendance à la baisse commence à transparaître à l'échelle nationale (voir la fiche d'information pour l'ensemble du Canada), mais il est trop tôt pour savoir si les résultats dans les Prairies diminueront aussi après une hausse constante de 2004 à 2007. Il est conseillé de continuer à surveiller les résultats régionaux afin de vérifier s'ils suivent la tendance nationale ou s'ils s'en éloignent davantage.

Quel pourcentage des Canadiens conduisent en état d'ivresse dans les Prairies? En réponse à une question sur la conduite après avoir consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours, 26,1 % des Canadiens des Prairies ont admis l'avoir fait en 2010. Le pourcentage était de 18,9 % en 2009 et de 13 % en 2008. Il convient toutefois de mentionner qu'aucune conclusion ne peut être tirée de ces données à propos d'une tendance dans les Prairies. Sans données additionnelles, il est trop tôt pour dire s'il se dégage véritablement une tendance à la hausse. Pour le moment, l'information limitée pourrait témoigner d'une augmentation du pourcentage de Canadiens des Prairies qui admettent avoir conduit après avoir consommé une quantité quelconque d'alcool comparativement aux premières données de 2008 — il convient de signaler que ces pourcentages comprennent la conduite après avoir consommé de faibles quantités d'alcool et avec un taux d'alcoolémie inférieur à la limite autorisée ou aux limites administratives. Bien que ces résultats aillent dans le même sens que les conclusions nationales, là encore, il faudra davantage de données pour confirmer la tendance.

Quel pourcentage des Canadiens conduisent en état d'ivresse dans les Prairies alors qu'ils croient avoir dépassé la limite légale? À la question de savoir s'ils ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite légale au cours des 12 derniers mois, 6,5 % des Canadiens des Prairies ont admis avoir eu ce comportement en 2010. Ce pourcentage était de 6,6 % en 2009 et de 2 % en 2008. Il se compare à 5,5 % pour l'ensemble du Canada en 2010, 5,6 % en 2009 et 5,2 % en 2008. Il semble que cet indicateur est plus près de la moyenne nationale qu'en 2008.

Est-ce que les Canadiens des Prairies qui consomment de l'alcool envisagent d'autres solutions que de conduire eux-mêmes? On a demandé aux répondants s'ils envisagent de recourir à une autre solution que la conduite lorsqu'ils ont consommé de l'alcool. Les réponses possibles comprenaient : les transports publics, le taxi, demander à quelqu'un d'autre de conduire et attendre quelques heures pour dégriser. Environ 12 % (comparativement à 14 % à l'échelle nationale) ont répondu avoir envisagé de prendre les transports publics, 20,4 % (par rapport à 19 % à l'échelle nationale) de prendre un taxi, 53,6 % (comparativement à 48 % à l'échelle nationale) ont demandé à quelqu'un de conduire et 31,2 % (comparativement à 30 % à l'échelle nationale) ont répondu avoir attendu quelques heures. De toute évidence, les solutions de rechange semblent être efficaces pour la plupart des personnes qui consomment de l'alcool. Cette information pourrait être utile pour convaincre des consommateurs d'alcool occasionnels d'envisager également des solutions à la conduite.

Est-ce que les Canadiens des Prairies interviennent pour empêcher les conducteurs ayant trop bu de prendre le volant? On a demandé aux répondants s'ils avaient jamais demandé à une personne de ne pas conduire parce qu'ils croyaient qu'elle avait consommé trop d'alcool. Une majorité claire (67,9 %, comparativement à 66,7 % à l'échelle nationale) a affirmé l'avoir fait. Parmi ceux qui ne l'ont jamais fait, environ 71,9 % ont indiqué qu'ils ne s'étaient jamais trouvés dans une situation où quelqu'un était sur le point de conduire après avoir consommé de l'alcool. En d'autres mots, si l'on exclut les personnes qui ne se sont jamais trouvées dans ce genre de situation, le pourcentage de Canadiens des Prairies qui interviennent pour empêcher un potentiel cas de conduite en état d'ivresse était de 88,3 % (comparativement à 87 % à l'échelle nationale). On peut donc dire qu'il est maintenant la norme dans les Prairies d'intervenir quand quelqu'un veut conduire après avoir consommé de l'alcool.

Combien de Canadiens des Prairies ont été passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé de l'alcool? Au cours du dernier mois écoulé, 10,1 % des Canadiens des Prairies ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool à une occasion, et 6,6 % ont mentionné que la situation s'était produite à au moins deux reprises. Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie (TA) est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmentent substantiellement, surtout s'ils sont combinés à d'autres facteurs d'affaiblissement des facultés comme la fatigue et la somnolence. Il semble que la sensibilisation de ces passagers aux risques courus, ajoutée à la connaissance qu'une majorité de Canadiens des Prairies interviennent pour empêcher la conduite en état d'ivresse, pourrait aider à faire diminuer le nombre de personnes qui acceptent d'accompagner, comme passagers, un conducteur qui a consommé de l'alcool.

Combien de Canadiens des Prairies sont touchés par la conduite en état d'ivresse? Plus du cinquième (22,5 %) des Canadiens des Prairies connaissent un membre de la famille ou un ami proche qui a été victime d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse qu'ils n'ont pas eux-mêmes causée. La conduite en état d'ivresse a des répercussions considérables sur la vie des Canadiens des Prairies, que ce soit des blessures graves, la hausse des coûts des soins de santé ou la perte de membres de la famille ou d'amis s.

Dans les Prairies, on estime à 17,7 % le pourcentage de Canadiens qui connaissent un membre de la famille ou un ami qui a conduit en état d'ivresse et qui a causé une collision dont il était responsable. Il convient de signaler que la question posée portait uniquement sur un membre de la famille ou un ami proche, de sorte que le résultat constitue vraisemblablement une sous-estimation du problème.

Où se situe la question de la conduite en état d'ivresse dans l'ordre des priorités publiques dans les Prairies? Les Canadiens des Prairies sont davantage préoccupés par la conduite en état d'ivresse que par tout autre problème social : 81,3 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par cette

question. Les autres problèmes qui les préoccupent le plus sont la criminalité (69,3 %) et la sécurité routière (63,9 %). Le sujet qui les préoccupe le moins est celui du réchauffement de la planète (31,5 %).

Est-ce que la conduite en état d'ivresse est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens des Prairies? Sur l'ensemble des problèmes de sécurité routière, la conduite en état d'ivresse a été cotée comme un problème très grave ou extrêmement grave par 83,6 % des Canadiens des Prairies (comparativement à 84,4 % à l'échelle nationale). Bien que ces Canadiens continuent de manifester une grande inquiétude à propos de cette question, pour la première fois, cette année, la conduite en état d'ivresse ne figure plus en tête de liste. Le principal sujet de préoccupation de la plupart des Canadiens des Prairies en 2010 est l'envoi de messages textes au volant que 91,6 % ont coté comme un problème très grave ou extrêmement grave (comparativement à 91,3 % à l'échelle nationale). De plus, 83,3 % des Canadiens des Prairies ont coté la distraction au volant comme un problème grave ou extrêmement grave. Fait intéressant, un récent sondage de l'Association canadienne des automobilistes (CAA) a aussi montré que l'envoi de messages textes au volant est passé au sommet des préoccupations des Canadiens en matière de sécurité routière.

Degré de soutien à différentes mesures. Les Canadiens des Prairies manifestent un appui solide aux diverses mesures visant à repérer les conducteurs ivres et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 80,2 % des Canadiens de cette région sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que l'usage d'antidémarreurs soit obligatoire pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies (comparativement à 84,8 % à l'échelle nationale). Ces Canadiens ont aussi noté leur appui aux autres mesures de la façon suivante: 69,1 % (64,5 % à l'échelle nationale) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que les policiers soient autorisés à faire des tests d'alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs en état d'ivresse; 64,4 % (68,3 % à l'échelle nationale) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre la conduite en état

Degré de soutien à différentes mesures

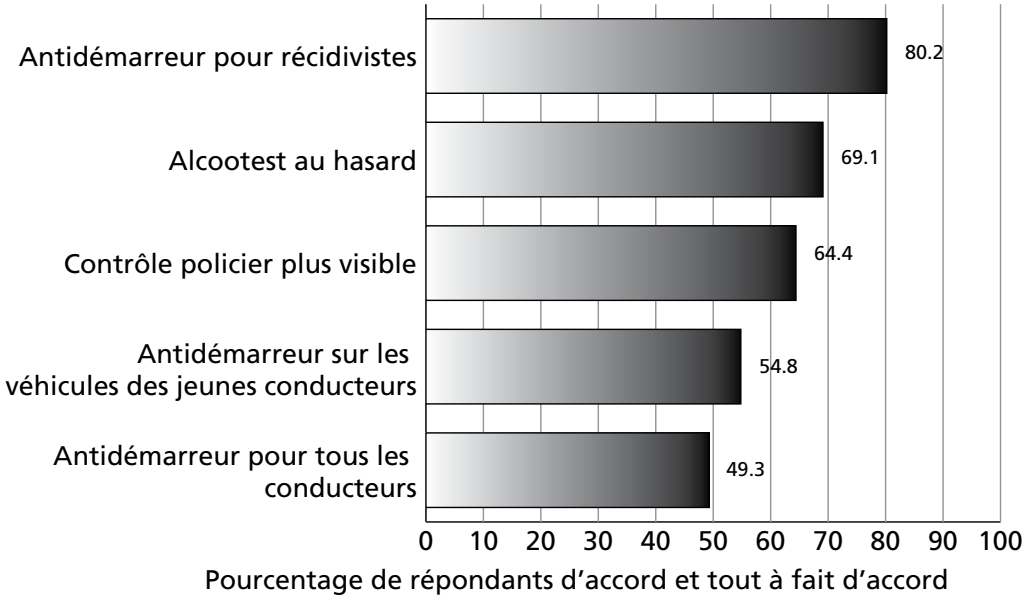

d'ivresse; 54,8 % (59,1 % à l'échelle nationale) pensent que les antidémarreurs devraient être obligatoires pour les jeunes conducteurs; et 49,3 % (47,3 % à l'échelle nationale) pensent que les antidémarreurs devraient être obligatoires pour tous les conducteurs.

Bien que le public appuie davantage l'installation obligatoire d'antidémarreurs pour les conducteurs déclarés coupables de conduite en état d'ivresse et pour les jeunes conducteurs que pour tous les conducteurs, près de 50 % des Canadiens des Prairies pensent tout de même que ces dispositifs devraient être obligatoires pour tous les conducteurs. Cette tendance pourrait témoigner d'une sensibilisation croissante aux avantages que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans bien des secteurs de compétence, les antidémarreurs sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série des véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts sont déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.

À propos du sondage. Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 241 Canadiens des Prairies ont répondu au questionnaire en septembre et en octobre 2010. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la deuxième fois, une partie des répondants ont été joints au téléphone et d'autres en ligne dans le cadre d'un processus de transition graduelle vers un sondage réalisé entièrement par voie électronique.

LA CONDUITE EN ÉTAT D'IVRESSE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

La présente fiche d'information résume les résultats pour la région de la Colombie-Britannique du Sondage sur la sécurité routière de 2010 sur la conduite en état d'ivresse au Canada. Ce sondage d'opinion publique annuel est réalisé par la Fondation de recherches sur les blessures de la route (FRBR) et parrainé par l'Association des brasseurs du Canada et Transports Canada. Il prend le pouls de la nation sur les questions clés en matière de sécurité routière à l'aide d'une vaste enquête, réalisée par téléphone et en ligne, auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de conducteurs canadiens. Les résultats régionaux et nationaux sur la conduite en état d'ivresse au pays sont publiés dans une série de fiches d'information complémentaires.

Même si le Sondage est effectué depuis de nombreuses années, les résultats régionaux ne sont disponibles que depuis 2008. En outre, ils sont basés sur un échantillon moins important (240 au lieu de 1 201). Par conséquent, il importe de signaler qu'il est trop tôt pour faire des comparaisons robustes entre les résultats régionaux et nationaux. Il faudra pour cela davantage de données qui seront recueillies à cette fin au cours des années à venir.

Combien de Canadiens meurent dans des collisions routières mettant en cause un conducteur en état d'ivresse en Colombie-Britannique? En 2008, année la plus récente pour laquelle on dispose de données, 125 Canadiens ont été tués dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre en Colombie-Britannique, soit le résultat le plus faible depuis 1995. Étant donné que ces données sont inférieures au résultat national (125 décès en Colombie-Britannique comparativement à 790 au Canada),

Nombre de Canadiens décédés dans des collisions routières mettant en cause un conducteur ivre en Colombie-Britannique

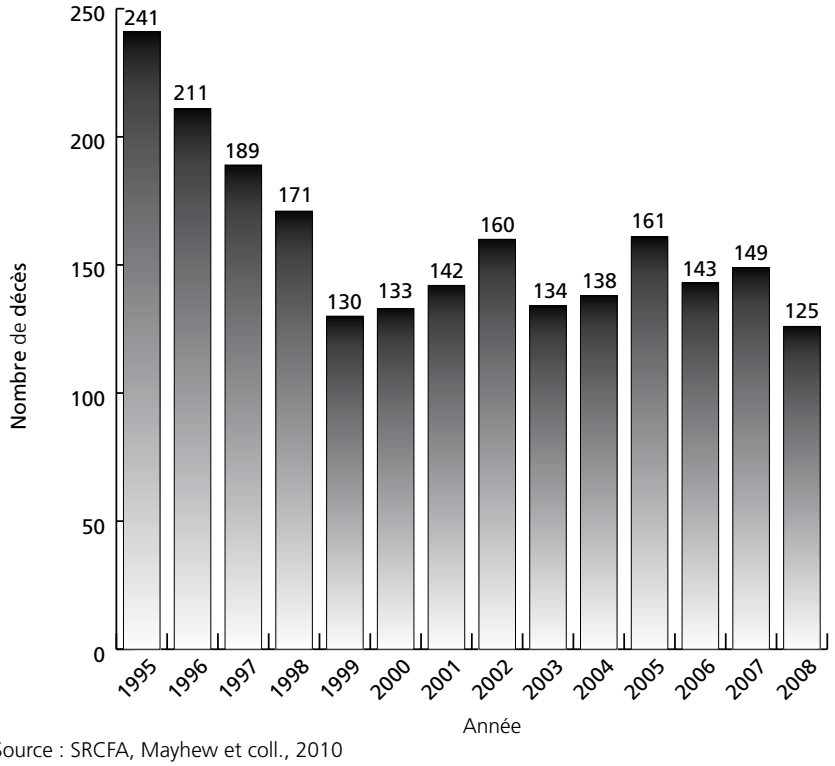

Source : SRCFA, Mayhew et coll., 2010

le résultat régional est moins stable. Par conséquent, les tendances qui se dégagent des résultats nationaux ne sont pas nécessairement évidentes à partir de ces résultats régionaux. Par exemple, une tendance à la baisse commence à transparaître à l'échelle nationale (voir la fiche d'information pour l'ensemble du Canada), mais il est trop tôt pour savoir si cette diminution ponctuelle en Colombie-Britannique, de 149 en 2007 à 125 en 2008, marque aussi le début d'une tendance à la baisse. Il est conseillé de continuer à surveiller les résultats régionaux afin de vérifier s'ils suivent la tendance nationale ou s'ils s'en éloignent davantage.

Quel pourcentage des Canadiens conduisent en état d'ivresse en Colombie-Britannique? En réponse à une question sur la conduite après avoir consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours, 23,3 % of des Canadiens de la Colombie-Britannique ont admis l'avoir fait en 2010. Ce pourcentage était de 16,4 % en 2009 et de 19,7 % en 2008. Il convient toutefois de mentionner qu'aucune conclusion ne peut être tirée de ces données à propos d'une tendance en Colombie-Britannique. Sans données additionnelles, il est trop tôt pour dire s'il se dégage véritablement une tendance à la hausse. Pour le moment, l'information limitée pourrait témoigner d'une augmentation du pourcentage de Canadiens de la Colombie-Britannique qui admettent avoir conduit après avoir consommé une quantité quelconque d'alcool comparativement aux premières données de 2008 — il convient de signaler que ces pourcentages comprennent la conduite après avoir consommé de faibles quantités d'alcool et avec un taux d'alcoolémie inférieur à la limite autorisée ou aux limites administratives. Bien que ces résultats aillent dans le même sens que les conclusions nationales, là encore, il faudra davantage de données pour confirmer la tendance.

Quel pourcentage des Canadiens de la Colombie-Britannique conduisent en état d'ivresse alors qu'ils croient avoir dépassé la limite légale? À la question de savoir s'ils ont conduit alors qu'ils croyaient avoir dépassé la limite légale au cours des 12 derniers mois, 5,3 % des Canadiens de la Colombie-Britannique ont admis avoir eu ce comportement en 2010. Ce pourcentage était de 8 % en 2009 et de 8,8 % en 2008. Il se compare à 5,5 % pour l'ensemble du Canada en 2010, 5,6 % en 2009 et 5,2 % en 2008. Bien que les pourcentages pour la région de la Colombie-Britannique aient semblé plus élevés que les résultats nationaux au cours des années précédentes, l'écart entre les données nationales et régionales paraît s'être rétréci en 2010.

Est-ce que les Canadiens de la Colombie-Britannique qui consomment de l'alcool envisagent d'autres solutions que de conduire eux-mêmes? On a demandé aux répondants s'ils envisagent de recourir à une autre solution que la conduite lorsqu'ils ont consommé de l'alcool. Les réponses possibles comprenaient : les transports publics, le taxi, demander à quelqu'un d'autre de conduire et attendre quelques heures pour dégriser. Environ 16,7 % (comparativement à 14 % à l'échelle nationale) ont répondu avoir envisagé de prendre les transports publics, 25,5 % (par rapport à 19 % à l'échelle nationale) de prendre un taxi, 57 % (comparativement à 48 % à l'échelle nationale) ont demandé à quelqu'un de conduire et 29,1 % (comparativement à 30 % à l'échelle nationale) ont répondu avoir attendu quelques heures. De toute évidence, les solutions de rechange semblent être efficaces pour la plupart des personnes

qui consomment de l'alcool. Cette information pourrait être utile pour convaincre des consommateurs d'alcool occasionnels d'envisager également des solutions à la conduite.

Est-ce que les Canadiens de la Colombie-Britannique interviennent pour empêcher les conducteurs ayant trop bu de prendre le volant? On a demandé aux répondants s'ils avaient jamais demandé à une personne de ne pas conduire parce qu'ils croyaient qu'elle avait consommé trop d'alcool. Une majorité claire (70,5 %, comparativement à 66,7 % à l'échelle nationale) a affirmé l'avoir fait. Parmi ceux qui ne l'ont jamais fait, environ 69 % ont indiqué qu'ils ne s'étaient jamais trouvés dans une situation où quelqu'un était sur le point de conduire après avoir consommé de l'alcool. En d'autres mots, si l'on exclut les personnes qui ne se sont jamais trouvées dans ce genre de situation, le pourcentage de Canadiens de la Colombie-Britannique qui interviennent pour empêcher un potentiel cas de conduite en état d'ivresse était de 88,5 % (comparativement à 87 % à l'échelle nationale). On peut donc dire qu'il est maintenant la norme en Colombie-Britannique d'intervenir quand quelqu'un veut conduire après avoir consommé de l'alcool.

Combien de Canadiens de la Colombie-Britannique ont été passagers d'un véhicule conduit par une personne ayant consommé de l'alcool? Au cours du dernier mois écoulé, 6,5 % des Canadiens de la Colombie-Britannique ont indiqué avoir été les passagers d'un véhicule conduit par une personne qui avait consommé de l'alcool à une occasion, et 4,3 % ont mentionné que la situation s'était produite à au moins deux reprises. Ces passagers mettent leur vie en danger. Même quand le taux d'alcoolémie (TA) est faible, le risque d'avoir une collision et la gravité des blessures possibles augmentent substantiellement, surtout s'ils sont combinés à d'autres facteurs d'affaiblissement des facultés comme la fatigue et la somnolence. Il semble que la sensibilisation de ces passagers aux risques courus, ajoutée à la connaissance qu'une majorité de Canadiens de la Colombie-Britannique interviennent pour empêcher la conduite en état d'ivresse, pourrait aider à faire diminuer le nombre de personnes qui acceptent d'accompagner, comme passagers, un conducteur qui a consommé de l'alcool.

Combien de Canadiens de la Colombie-Britannique sont touchés par la conduite en état d'ivresse? Plus du quart (26,7 %) des Canadiens de la Colombie-Britannique connaissent un membre de la famille ou un ami proche qui a été victime d'une collision liée à la conduite en état d'ivresse qu'ils n'ont pas eux-mêmes causée. La conduite en état d'ivresse a des répercussions considérables sur la vie des Canadiens de la Colombie-Britannique, que ce soit des blessures graves, la hausse des coûts des soins de santé ou la perte de membres de la famille ou d'amis.

On estime à 20,6 % le pourcentage de Canadiens de la Colombie-Britannique qui connaissent un membre de la famille ou un ami qui a conduit en état d'ivresse et qui a causé une collision dont il était responsable. Il convient de signaler que la question posée aux Canadiens de la Colombie-Britannique portait uniquement sur un membre de la famille ou un ami proche, de sorte que le résultat constitue vraisemblablement une sous-estimation du problème.

Où se situe la question de la conduite en état d'ivresse dans l'ordre des priorités publiques en Colombie-Britannique? Les Canadiens de la Colombie-Britannique sont davantage préoccupés par la conduite en état d'ivresse que par tout autre problème social : 73,5 % se disent très préoccupés ou extrêmement préoccupés par cette question. Les autres problèmes qui les préoccupent le plus sont la sécurité routière (59,7 %) et la pollution (57,8 %). Le sujet qui les préoccupe le moins est celui de la sécurité aérienne (30,5 %), à peu près comme l'année dernière (38,4 %).

Est-ce que la conduite en état d'ivresse est un problème de sécurité routière important pour les Canadiens de la Colombie-Britannique? Sur l'ensemble des problèmes de sécurité routière, la conduite en état d'ivresse a été cotée comme un problème très grave ou extrêmement grave par 82,2 % des Canadiens de la Colombie-Britannique (comparativement à 84,4 % à l'échelle nationale). À noter, un nombre supérieur de Canadiens de la Colombie-Britannique exprime ce degré de préoccupation particulièrement à propos des jeunes conducteurs qui conduisent en état d'ivresse (88,1 %). De toute évidence, les Canadiens de la Colombie-Britannique continuent de se dire préoccupés par la question de la conduite en état d'ivresse. Néanmoins, pour la première fois, cette année, la conduite en état d'ivresse ne figure plus en tête de liste. Le principal sujet de préoccupation de la plupart des Canadiens de la Colombie-Britannique en 2010 est l'envoi de messages textes au volant que 92,3 % ont coté comme un problème très grave ou extrêmement grave (comparativement à 91,3 % à l'échelle nationale). Fait intéressant, un récent sondage de l'Association canadienne des automobilistes (CAA) a aussi montré que l'envoi de messages textes au volant est passé au sommet des préoccupations des Canadiens en matière de sécurité routière.

Degré de soutien à différentes mesures. Les Canadiens de la Colombie-Britannique manifestent un appui solide aux diverses mesures visant à repérer les conducteurs ivres et à les empêcher de conduire. La figure ci-dessous montre que 81 % des Canadiens de la Colombie-Britannique sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que l'usage d'antidémarreurs soit obligatoire pour les personnes déclarées coupables

Degré de soutien à différentes mesures

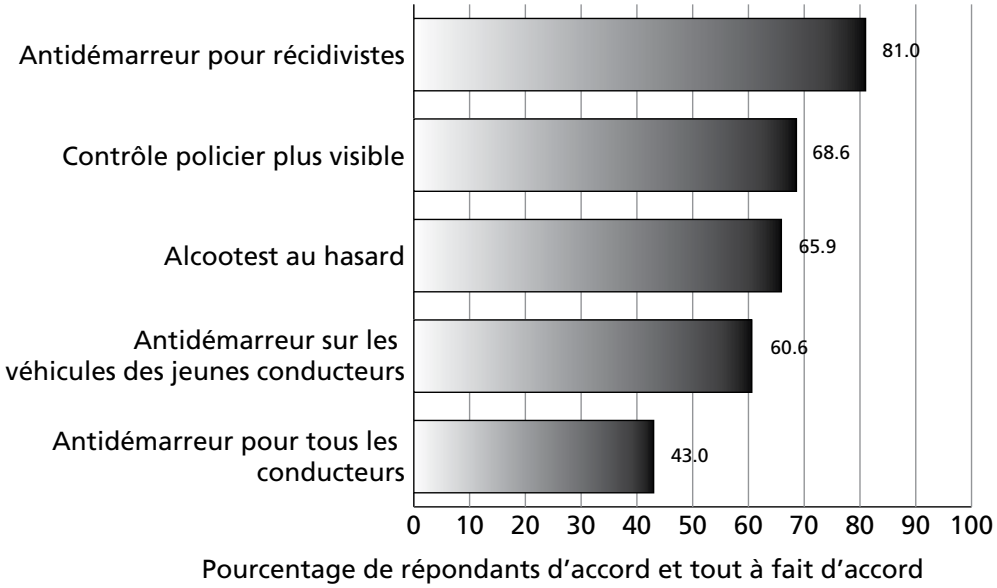

de conduite avec facultés affaiblies (comparativement à 84,8 % à l'échelle nationale). Les Canadiens de la Colombie-Britannique ont aussi noté leur appui aux autres mesures de la façon suivante : 68,6 % (68,3 % à l'échelle nationale) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que la présence policière soit manifestement plus grande pour lutter contre la conduite en état d'ivresse; 65,9 % (64,5 % à l'échelle nationale) sont d'accord ou tout à fait d'accord pour que les policiers soient autorisés à faire des tests d'alcoolémie au hasard pour repérer les conducteurs en état d'ivresse; 60,6 % (59,1 % à l'échelle nationale) pensent que les antidémarreurs devraient être obligatoires pour les jeunes conducteurs; et 43 % (47,3 % à l'échelle nationale) pensent que les antidémarreurs devraient être obligatoires pour tous les conducteurs.

Bien que le public appuie davantage l'installation obligatoire d'antidémarreurs pour les conducteurs déclarés coupables de conduite en état d'ivresse et pour les jeunes conducteurs que pour tous les conducteurs, plus de 40 % des Canadiens de la Colombie-Britannique pensent tout de même que ces dispositifs devraient être obligatoires pour tous les conducteurs. Cette tendance pourrait témoigner d'une sensibilisation croissante aux avantages que peuvent représenter ces appareils pour la sécurité. Dans bien des secteurs de compétence, les antidémarreurs sont considérés comme des dispositifs faisant partie de l'équipement de série des véhicules, un peu comme les ceintures et les sacs gonflables. Des efforts sont déployés pour rendre cette technologie moins importune et mieux adaptée à l'usage dans tous les véhicules.

À propos du sondage. Ces résultats sont issus du Sondage sur la sécurité routière, sondage d'opinion publique annuel élaboré et administré par la FRBR. Au total, 240 Canadiens de la Colombie-Britannique ont répondu au questionnaire en septembre et en octobre 2010. Les résultats peuvent être considérés comme exacts, avec une marge d'erreur de 6,3 %, 19 fois sur 20. La réponse à la plupart des questions faisait appel à une échelle de un à six, où six indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevé, tandis qu'un marquait un accord, une préoccupation ou un soutien faible. Pour la deuxième fois, une partie des répondants ont été joints au téléphone et d'autres en ligne dans le cadre d'un processus de transition graduelle vers un sondage réalisé entièrement par voie électronique.

En Colombie-Britannique, plus particulièrement, il convient d'indiquer que des annonces de changements importants à la loi concernant la conduite en état d'ivresse ont reçu une grande attention des médias en septembre, au moment où le sondage a eu lieu (p. ex. les changements concernaient l'addition d'importantes nouvelles sanctions, l'autorisation pour les policiers d'imposer immédiatement une amende et une suspension de permis aux conducteurs ayant un taux d'alcoolémie d'aussi peu que 0,05 %). Ces situations pourraient avoir eu une incidence sur les résultats du sondage.